



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 78 / 2024  
DU 28 MAI 2024

FERMETURE ANNUELLE POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA GAUFRIE À LAVAL, DE L'ÉGLANIÈRE À SAINT-BERTHEVIN ET DU PRÉ DE GUETTE À CHANGÉ

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu l'arrêté n° 92 / 2020 du 27 juillet 2020 relatif à la délégation de fonctions de Patrice Morin, conseiller communautaire délégué à la politique de la ville et aux gens du voyage,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien sur les aires d'accueil des gens du voyage situées à la Gaufrerie à Laval, à l'Églanière à Saint-Berthevin et du Pré de Guette à Changé,

Que, pour des raisons de sécurité, les aires d'accueil doivent être fermées aux usagers pendant toute la durée des travaux,

### ARRÊTE

#### Article 1er

L'aire d'accueil des gens du voyage de la Gaufrerie à Laval sera fermée aux usagers :

**du lundi 08 juillet à 12h au mercredi 17 juillet 2024 à 14h.**

L'aire d'accueil des gens du voyage de l'Églanière à Saint-Berthevin sera fermée aux usagers :

**du lundi 22 juillet à 12h au mercredi 31 juillet 2024 à 14h.**

L'aire d'accueil des gens du voyage du Pré de Guette à Changé sera fermée aux usagers :

**du mardi 20 août à 12h au jeudi 29 août 2024 à 10h.**

#### Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par les services communautaires.

#### Article 3

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le conseiller communautaire délégué  
à la politique de la ville  
et aux gens du voyage

Signé : Patrice Morin